Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260430-DELIB22_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER

Absents excusés : Madame Cyriane PENHOAT a donné pouvoir à Mme Caroline LÉON-COUSIN, Monsieur Vincent PIEPLU a donné pouvoir à Madame Océane FEBVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ANÉLARD

Date de convocation : le vendredi 24 avril 2026

DÉLIBERATION N° 22/2026 – Affectation du résultat 2025 – budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les éléments présentés lors de la Commission Finances en date du 11 avril 2026 ;

L'instruction M57 prévoit que le résultat obtenu à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au moment du vote du Compte Administratif, doit faire l'objet d'une délibération pour connaitre son affectation dans le budget.

L'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2025 pour le budget communal s'élève à 331 304.74 €

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur Le Maire, décide de voter l'affectation des résultats 2025 de la manière suivante :

- Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 231 304.74 €
- Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 100 000.00 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260430-DELIB22_2026-DE

VOTE à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick ANÉLARD

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE
22690 CÔTES D'ARMOR